

M. et ad. j. t. n. p. 1.

Naissance de
marie -
brange !

Le jour d'aujourd'hui auquel a été fait de la république
française, le huit heure du matin, devant moi, père
moi père Brunet adjoint municipal de la commune
de Jaunay, département de la Vienne, est comparu en la
maison commune de Jaunay le citoyen Antoine
brange, journalier, lequel accompagné des citoyens
Pierre Chimebeaull son beau-père, cultivateur, âgé
de cinquante-six ans et de Marie Chimebeaull âgée de
vingt-quatre ans, femme de vincent rat, bourgeois
et docteur en médecine, section de cette commune
a déclaré que Chimebeaull son épouse en
ce même mariage est alors née de lui le huit
duz heure d'un enfant femme auquel il a donné
Le prénom de marie, d'après cette déclaration et la

Jaunay-Clan (Vienne, France) - Naissances - (1798-1802)

et la présentation qui m'a été faite ^{12^e Fev}
du m^e dit enfant, par le père et les dits témoins. Je déclare
Le present acte que le père et les dits témoins ont déclaré
ne n'avois aucun de la partie
fait en la maison commune de jaunay les points
mois et ans de l'autre part III/III/III,

aujourd'hu^y quatorze germinal an six de la république
française sur le m^e, devant moy père Brunet
adjoint municipal de la commune de jaunay —
département de la vienne est comparu en la maison
de la justice de la ville de Jaunay —

Naussaule
de l'attouine
+ Guyau

Jaunay-Clan (Vienne, France) - Naissances - (1798-1802)